



1 place d'Astarac
65190 TOURNAY

☎ 05 62 35 70 26

📠 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 25/08/2023

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 août 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Patrick BRU, Régis CINQ-FRAIS, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique BARIS et Marie MAURY

Absents :

Jérôme ARTIGUE donne procuration à Francis ARTIGUE
Dominique ARNE donne procuration à Nicolas DATAS TAPIE
Céline FAGET donne procuration à Patrick BRU
Monique CHAUSSERIE
Jean-Louis GABAS

Secrétaire de séance : Dominique BARIS

La séance est ouverte à 18h00

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 points à l'ordre du jour et de retirer le point n°2 faute d'éléments.

- Recrutement d'un vacataire
- Avenant lot 3 Maison Lacoste

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Avis sur l'implantation d'un funérarium

Monsieur Maire rappelle la délibération 2022-62 se prononçant en faveur de la construction d'un funérarium.

Le dossier a été étudié en préfecture et transmis à la mairie pour présentation en séance. Il convient de se prononcer, à nouveau, sur cette création de chambre funéraire au lieu-dit « Plas de Bordes », avenue de Tarbes à Tournay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De se prononcer en faveur de la construction du Funérarium par 6 voix Pour, 3 Contre et 3 abstentions

2. Convention avec la SPA de Tarbes

Monsieur le Maire rappelle les conventions signées avec la SPA de Tarbes relatives à :

- La fourrière animale
- La stérilisation et l'identification des chats errants et des chats libres

Il propose de renouveler ces conventions pour 1 an à compter du 1^{er} septembre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin d'assurer la sécurité routière, il convient de réaliser divers travaux et acquisitions (signalisation au sol, panneaux, ...). L'opération est éligible au titre des amendes de police.

Il présente les différents devis réalisés dans ce cadre. Après étude de ces devis, il est proposé de retenir :

- Le marquage au sol de la route de Burg, de la place d'Astarac et de la rue de l'Arros pour un montant total de 6 204 €
- L'acquisition de panneaux de signalisation pour un montant de 1 938 €

Le coût total de l'opération se porte donc à 8 142 € sur lequel monsieur le Maire propose de demander un maximum de subvention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur SETAU propose que soit apposé au bout de la rue du Tanin un panneau « cédez le passage » afin de permettre une meilleure signalisation et plus de sécurité vers le pôle santé.

4. Projet gendarmerie : demande de subvention au titre du fond vert

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique des bâtiments de la brigade de gendarmerie de Tournay. Il rappelle l'urgence surtout en matière de changement des menuiseries, qui sont à ce jour fortement endommagées. Le projet serait réalisé en plusieurs tranches. La première tranche du projet (changement des menuiseries) est évaluée à 141 813,75 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 80%, soit 113 451 € dans le cadre du Fond Vert pour engager les travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Achat d'un camion pour le transport restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle l'arrêt de la société SOGERES (fournisseur des repas) au 31 juillet et la décision de basculer la restauration scolaire au collège dès la rentrée. Une convention sera signée dans ce sens avec le Département. Le changement implique un passage de liaison froide en liaison chaude et par conséquent de l'achat de matériel à savoir :

- L'acquisition de containers et de bacs gastro pour environ 500 €
- L'acquisition d'un véhicule pour le transport à raison de 10 500 €.

Patrick BRU et Christophe DASQUE sont allés voir un Renault Trafic à Tarbes qui correspond parfaitement à l'utilisation dont la commune a besoin.

Monsieur le Maire propose de valider ces acquisitions et précise que la clio des services techniques sera revendue.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Opération façades : modification d'une attribution de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2021 qui attribuée une subvention de 5 040€ à M. Gilles MAUBUSSIN dans le cadre de l'opération façade. Suite à une remarque du pétitionnaire, nous constatons qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de la subvention.

Après correction la subvention s'élève à 5 500 €. Par soucis d'équité il convient donc de délibérer afin de régulariser la situation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au passage de la restauration scolaire au collège au 1^{er} septembre 2023, le conseil départemental demande la mise à disposition d'une personne pour renforcer l'équipe de préparation des repas.

Monsieur le Maire indique que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires, Il informe que pour pouvoir recruter un vacataire, 3 conditions doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- Rémunération attachée à l'acte

Monsieur le Maire demande au conseil :

- De l'autoriser à recruter un vacataire du 04 septembre au 20 octobre et du 6 novembre au 22 décembre 2023 soit 14 semaines à 35h par semaine. Monsieur le Maire indique que ce poste sera mutualisé avec les communes de Bordes et de Burg à raison de 8h à Bordes et 4h à Burg suivant une convention à établir entre les communes.
- De fixer la rémunération sur la base d'un taux horaire de 12€ brut
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget
- De l'autoriser à signer les documents et actes afférents à cette décision

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Avenant lot 3 - Maison Lacoste

Monsieur le Maire rappelle le délibération 2023-044 qui, suite à la signature d'avenants, fixée le nouveau montant des marchés de travaux pour la réhabilitation de la Maison Lacoste à total de 620 378,44 € HT. Il informe le conseil municipal que le charpentier préconise de renforcer et de traiter la charpente du bâtiment. La somme de ces travaux est de 1 400€ HT et amène le montant total des travaux à 621 778,44 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Francis ARTIGUE et Jérôme ARTIGUE ne prennent pas part au vote.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SETAU informe que la haie de Monsieur et Madame MOURA, vers le rond-point, déborde sur le trottoir et que cela devient dangereux. Monsieur le Maire indique qu'ils n'habitent pas sur place et propose par conséquent de leur adresser un courrier pour qu'ils fassent le nécessaire.
- Monsieur SETAU propose pour lever toute ambiguïté de renommer la salle de la halle. Après discussion, cette salle sera renommée en « salle de l'hôtel de ville »
- Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Monsieur Romain CORROYER, nouveau propriétaire du domaine du Maïlou. Il lui proposera de venir présenter son projet avant la séance du projet conseil. Madame MAURY demande si la location de la parcelle enclavée appartenant à la commune va perdurer.
- Laurent HAEST informe le conseil que « Orchestre à l'école » jouera à l'hôtel du Département le 8 septembre à l'occasion de la journée de la rentrée
- Francis ARTIGUE informe le conseil que courant octobre des travaux seront réalisés sur la RD817 par l'entreprise Bayon du niveau du restaurant Cazaux jusqu'au fronton.

La séance est levée à 20h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Dominique BARIS

Nicolas DATAS-TAPIE